



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 01 MARS 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 07-20190301**

**AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN ALBANY A SAINT-JOSEPH  
- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE  
RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
USEES**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de mars à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 32  
Absents représentés : 07  
Absents : 09

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Jean-Daniel LEBON, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO, Priscilla PAYET.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

**REPRESENTES-PROCURATION**

**- Commune du Tampon -**

Bernard PAYET (*représenté par François ROUSSETY*), Jessica SELLIER (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Inelda BAUSSILLON (*représentée par Henri-Claude YEBO*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Christian LANDRY (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Blanche-Reine JAVELLE*), Raymonde VIENNE (*représentée par Axel VIENNE*).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Mimose DIJOUX RIVIERE.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Harry-Claude MOREL.  
Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 07-20190301**

**AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN ALBANY A SAINT-JOSEPH – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Le Président rappelle que la rue Jean Albany, sur la Commune de Saint-Joseph fait actuellement l'objet d'aménagement qui concerne des travaux de requalification de tronçons des sections suivantes :

- . partie basse de la rue Jean Albany, tronçon compris entre la rue Hippolyte Foucque (partie basse) et la rue Joseph Badéra (partie haute),
- . un tronçon de la rue Hippolyte Foucque compris entre l'intersection avec la rue Jean Albany et l'intersection avec la rue des Jacques.

La rue Jean Albany, actuellement à double sens de circulation d'une largeur moyenne de 5,00 mètres est étroite et dépourvue d'aménagement. Son corps de chaussée est déformé par endroit et ne permet plus de supporter la circulation urbaine grandissante dans ce secteur.

Il convient donc d'entreprendre des travaux de requalification et de modernisation de ces voiries.

Au vu de la pression démographique, l'optimisation des surfaces constructibles pour ce secteur se trouvant en aval de la contournante, il est nécessaire de réaliser un réseau d'assainissement des eaux usées au niveau de cet axe routier.

Ce réseau sera raccordé sur le réseau d'assainissement des eaux usées de la rue des Jacques.

Au-delà des travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux usées, les autres réseaux existants seront modernisés et de nouveaux réseaux seront créés afin de répondre aux nouveaux besoins en matière :

- ▲ d'alimentation électrique ;
- ▲ de télécommunication ;
- ▲ d'éclairage public ;
- ▲ d'assainissement des eaux pluviales.

Ces travaux sont essentiellement réalisés par l'entreprise municipale.

Cependant, la réalisation de certains travaux nécessitent des compétences particulières et relèvent donc de plusieurs maîtrise d'ouvrage, notamment en matière d'assainissement des eaux usées dont la compétence est portée par la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La CASUD et la Commune de Saint-Joseph d'instaurer une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération, en application de l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004, qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage.

Le montant estimatif des travaux d'« Aménagement de la rue Jean Albany partie basse et d'un tronçon de la rue Hippolyte Foucque » s'élève à 1 268 285,64 € HT, dont 168 714,50 € HT, consacrés aux travaux d'assainissement des eaux usées.

A titre indicatif, la répartition financière des travaux est la suivante :

Maîtrise d'ouvrage	Intitulé des travaux	Montant des travaux en € HT	Répartition financière		
			Commune de Saint-Joseph	CASUD	SIDELEC
Commune de Saint-Joseph	Terrassement généraux et aménagement de voirie	761 623,65 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux pluviales	41 505,62 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'éclairage public	27 676,00 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de télécommunication	39 546,17 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de réalisation de clôtures	62 219,70 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux usées	168 714,50 €	0 %	100 %	Non compétent
SIDELEC	Travaux d'enfouissement du réseau basse tension	167 000,00 €	100 %	Non compétent	0 %
		167 000,00 €	* Prog. Elc. Communal		
<b>Montant total des travaux</b>		<b>1 268 285,64 €</b>	<b>1 099 571,14 €</b>	<b>168 714,50 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ces montants sont des montants prévisionnels établis au stade de la phase projet des études de maîtrise d'œuvre, les montants définitifs devant être arrêtés en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la Communauté d'Agglomération du Sud à la Commune de Saint-Joseph.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération et le projet de convention y afférent, à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et la CASUD,

- d'approuver la participation prévisionnelle de la 714, 50 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération et le projet de convention y afférent, à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et la CASUD,**
- **approuve la participation prévisionnelle de la CASUD à hauteur de 168 714, 50 € HT,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**

